

Destinataires : Enseignant·es

Date : 05/05/2025

Caractère du document : Interne

Annexes : –

Pour tout renseignement :

evalens@ulb.ac.be

Application en ligne EEE

Mode d'emploi pour les enseignant·es

Le dispositif EEE est encadré par le Règlement-cadre organisant l'évaluation pédagogique institutionnelle des enseignements et des prestations des enseignant·es par les étudiant·es approuvé par le Conseil académique du 26 octobre 2023. Le Règlement est disponible sur l'intranet et dans l'application Evalens.

1. Informations générales

L'application Evalens offre deux vues, une vue synthétique des appréciations de la Commission pédagogique pour l'ensemble des enseignements auxquels vous participez et une vue détaillée pour chaque UE.

1.1. Choix de la campagne

Il est possible de changer de campagne via la liste déroulante située en haut à gauche de l'écran.



1.2. La légende des couleurs

La légende des couleurs est la suivante :

Avis	
	Particulièrement positif
	Positif
	Points d'attention
	Problématique
	Avis non rendu
	Quorum atteint
	Quorum non atteint

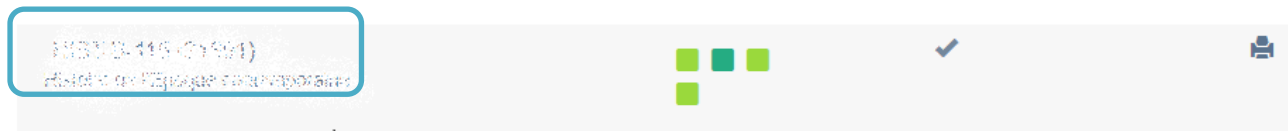
Les **carrés de couleur** représentent les avis périodiques émis par la Commission d'évaluation pédagogique facultaire.

Un carré blanc (carré vide) signifie que l'avis périodique n'a pas encore été émis par la Commission malgré que le quorum soit atteint. Si le quorum n'est pas atteint pour l'enseignement, la zone est vide puisqu'aucun avis ne peut être établi par la Commission lorsque le quorum n'est pas atteint. Il est à noter qu'il est possible que le quorum n'ait pas été atteint pour un NRE (Numéro de Référence d'Enseignement¹) particulier mais qu'un avis pédagogique ait finalement été remis suite à une décision de la Commission pédagogique ayant mené à une fusion de NRE similaires et à un recalcul du quorum. Le quorum apparaîtrait dès lors comme « atteint » dans les différents champs.

¹ Un NRE est une variante d'une unité d'enseignement, référée au programme de cours par un numéro (NRE) distinct.

2. Vue synthétique

La vue synthétique reprend les avis de la Commission d'évaluation pédagogique pour tous les UEs auxquelles vous avez participé pour la campagne sélectionnée.

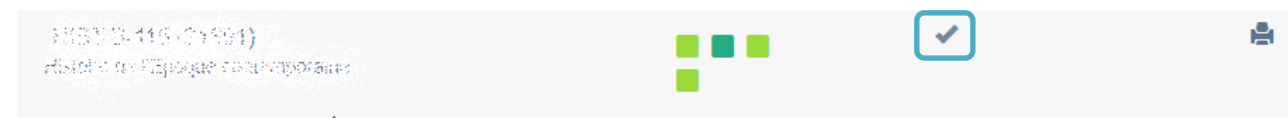


La première colonne indique le mnémonique, le NRE (entre parenthèses) et l'intitulé complet de l'UE.

Pour accéder à l'affichage des informations détaillées pour une UE, il faut cliquer dans cette zone.



La zone suivante présente les avis émis sur les trois dimensions du dispositif et sur la prestation individuelle de l'enseignant·e. Ces avis sont produits par la Commission d'évaluation pédagogique facultaire.



La dernière colonne indique si le quorum pour l'UE a été atteint ou pas.

3. Vue détaillée par UE

En cliquant dans la zone du mnémonique de l'enseignement, vous accédez à la vue détaillée. Elle comprend trois parties :

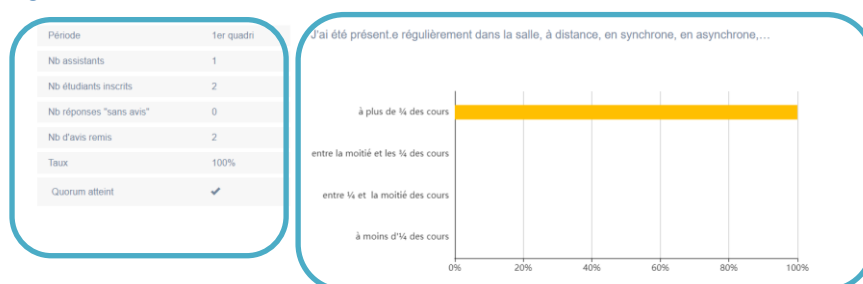
- une partie « **Informations générales** » portant sur les données contextuelles
- une partie « **Dispositif** » portant sur les trois dimensions du dispositif d'enseignement, et
- une partie portant sur les prestations individuelles.

La Commission d'évaluation pédagogique facultaire remet une appréciation sur la prestation individuelle de chaque enseignant·e, qu'il·elle soit titulaire ou non-titulaire. Les données visibles varient suivant le rôle des personnes dans l'unité d'enseignement concernée :

- L'ensemble des enseignant·es associé·es à l'UE voient l'appréciation et le commentaire éventuel émis par la Commission d'évaluation pédagogique, la distribution des réponses aux questions, et les commentaires des étudiant·es sur les trois dimensions du dispositif d'enseignement.
- En ce qui concerne les prestations, les **titulaires** voient l'ensemble des informations (avis et commentaire éventuel de la Commission, distribution des réponses et commentaires des étudiant·es) qui les concernent et celles qui concernent les non-titulaires, mais pas les informations concernant les autres co-titulaires. Les enseignant·es **non-titulaires** voient uniquement les informations qui concernent leurs propres prestations.

L'application ne peut pas déterminer quel·le enseignant·e a encadré quels étudiant·es. Ce sont les étudiant·es qui ont donc eu la possibilité de choisir qui ils·elles évaluent. De ce fait, le nombre de réponses peut varier de manière importante selon la personne concernée.

3.1. Informations générales



Les informations contextuelles pour le cours comprennent :

- la période du cours,
- le nombre d'assistant·es
- le nombre d'étudiant·es inscrit·es au cours
- le nombre d'étudiant·es qui a choisi de ne pas remettre d'avis (voir ci-dessous)
- le nombre d'étudiant·es qui a répondu à l'enquête, c-à-d qui a remis un avis
- le taux de réponse en pourcents
- l'information sur l'atteinte du quorum.

Le graphique à droite informe sur la participation des étudiant·es qui ont remis un avis aux séances du cours.

Les cours suivants sont soumis à l'évaluation:

Cours	Modifier	Supprimer
Psychopharmacologie, assistants de psychopharmacologie		
Psychopharmacologie, assistants de psychopharmacologie		
Psychopharmacologie, assistants de psychopharmacologie		
Psychopharmacologie, assistants de psychopharmacologie		
Psychopharmacologie, assistants de psychopharmacologie		

Les cours suivants ne sont pas actuellement soumis à l'évaluation:

Lorsqu'ils sont face à la liste des UE soumises à l'évaluation, les étudiant·es doivent cliquer sur le crayon qui se trouve à côté du mnémonique de chaque cours pour remettre leur avis. Un pop-over précise qu'en cliquant, ils décident de « remettre un avis ». Exceptionnellement, les étudiant·es peuvent cliquer sur la croix dont le pop-over indique : « Je ne suis pas en mesure de remettre un avis ».



Pour quelle raison ne souhaitez-vous pas participer à l'évaluation de ce cours ?

☐ Il y a une erreur, cette unité d'enseignement (UE) n'est pas inscrite à mon programme (PAE)
☐ Je n'ai pas suivi cette unité d'enseignement (UE) de mon programme (PAE)

Annuler Sauver

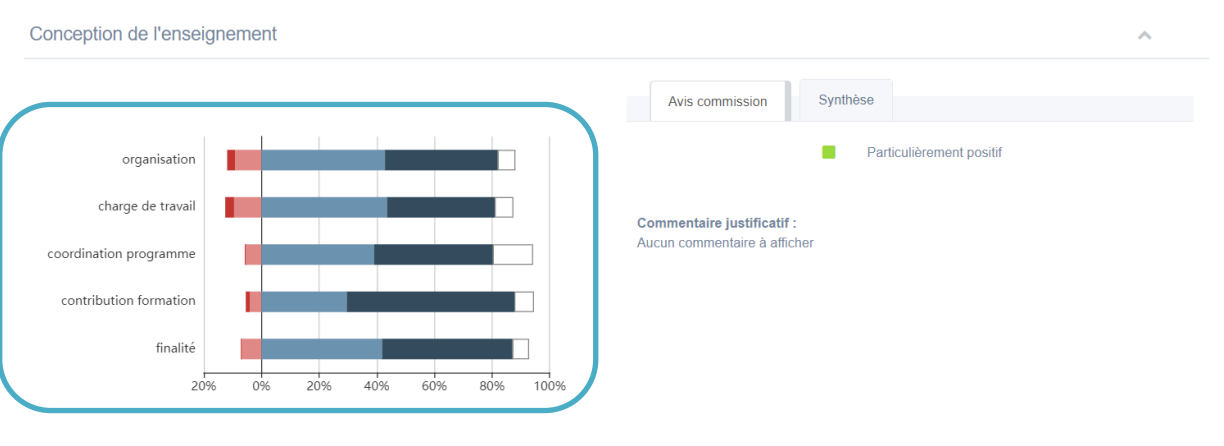
Dans ce cas, une fenêtre pop-up apparaît et leur demande de choisir entre deux options expliquant leur incapacité à remettre un avis. Ils peuvent ensuite soit sauver leur choix, soit annuler et revenir à la liste des UE.

Le nombre d'étudiant·es ayant choisi de ne pas remettre un avis et ayant sauvegardé leur explication est indiqué dans le graphique de gauche donnant les informations contextuelles sur l'UE. Ce nombre est déduit du dénominateur dans le calcul du quorum.

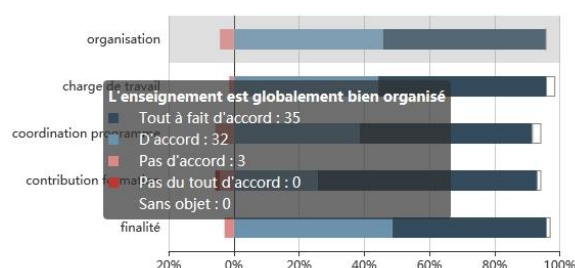
3.2. Dispositif d'enseignement et prestations

Pour chaque rubrique de l'évaluation, la présentation est la même :

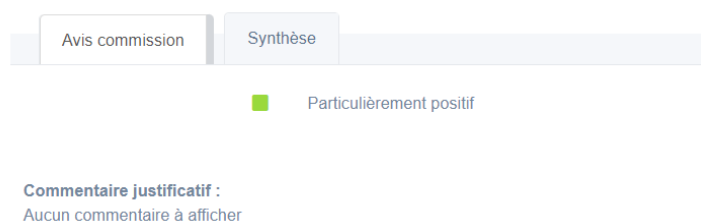
- à gauche, la distribution détaillée des réponses aux différentes questions ;
- à droite, deux onglets :
 - o l'avis et le commentaire éventuel de la Commission d'évaluation pédagogique et,
 - o la synthèse quantitative des réponses aux questions.



Les taux d'accord sont présentés en pourcentages. Chaque barre correspond à la répartition des réponses pour une question. Les réponses « sans objet » sont indiquées par un rectangle vide.



En déplaçant le curseur de la souris sur les barres on fait apparaître les informations détaillées : le texte complet de la question et le nombre exact de réponses par catégorie.



Dans la partie de droite, l'onglet « avis commission » reprend l'avis émis par la Commission et le commentaire éventuel.

Avis commission

Synthèse

Plus de 80% des répondants marquent leur accord sur le /les question(s):

- Les compétences/connaissances attendues à l'issue de l'enseignement ont été clairement annoncées
- Cet enseignement contribue à l'acquisition des compétences/connaissances utiles à ma formation
- Cet enseignement est suffisamment coordonné avec les autres enseignements
- La charge de travail attendue est appropriée
- **L'enseignement est globalement bien organisé**

L'onglet « Synthèse » reprend l'ensemble des questions relatives à la dimension, réparties selon le taux d'accord.

(a) Quels sont les éléments du dispositif d'enseignement qui vous ont particulièrement aidé dans vos apprentissages ? Autrement dit, quels sont les éléments à réutiliser la prochaine fois que ce cours est enseigné ? ▼

- E1 -
- E2 -

(b) Quels sont les éléments du dispositif d'enseignement qui pourraient être améliorés pour vous aider davantage dans vos apprentissages ? Autrement dit, quels changements suggérez-vous pour la prochaine fois que ce cours est enseigné ? ▼

- E2 -

Deux zones affichent les commentaires des étudiant-es. Une première zone concerne les trois dimensions du dispositif d'enseignement : les éléments ayant favorisé l'apprentissage et les éléments n'ayant pas été favorable à l'apprentissage.

20% 0% 20% 40% 60% 80% 100%

Avis commission

Synthèse

Plus de 80% des répondants marquent leur accord sur le /les question(s):

- L'enseignant-e suscite l'intérêt
- L'enseignant-e est disponible
- Les explications sont claires et suffisantes
- L'enseignant-e crée un climat propice à l'apprentissage

Souhaitez-vous apporter des éléments de précision concernant le climat d'apprentissage, la qualité des explications, la disponibilité de l'enseignant-e ou sa capacité à susciter l'intérêt ? ▼

- E1 - L'ambiance et l'absence de pression sont un frein à l'apprentissage selon moi. Malgré cela, le cours est donné de manière très intéressante et suscite beaucoup d'intérêt.

Une deuxième zone affiche les commentaires des étudiant-es pour la dimension « prestation individuelle de l'enseignant-e ». Chaque commentaire est identifié par un code numérique, de sorte qu'il est possible d'associer les remarques d'une même personne sur les différentes dimensions, sans toutefois identifier la personne. Ici également, les commentaires sont identifiés par le même code numérique.

4. Impression de vos avis

Pour imprimer, cliquez sur la petite imprimante à droite. Une nouvelle page affichant l'ensemble des informations dans un format différent s'ouvrira. Il vous suffira de l'imprimer via le menu du browser que vous utilisez.

18310-110-01001

répondre au questionnaire

✓

🖨️

5. Introduire un commentaire

Vous avez la possibilité d'archiver un commentaire à l'évaluation que vous avez reçue. Ce commentaire ne modifie pas l'avis périodique établi par la Commission, mais il est transmis à la Commission et archivé avec les autres informations concernant l'UE ; en outre, il sera pris en considération lors de l'établissement d'un rapport de circonstance.

Pour ajouter votre commentaire aux données de l'UE, cliquez sur le bouton « Introduire un commentaire » situé en haut à gauche de la vue détaillée. Vous avez jusqu'au quadrimestre identique suivant pour le faire.

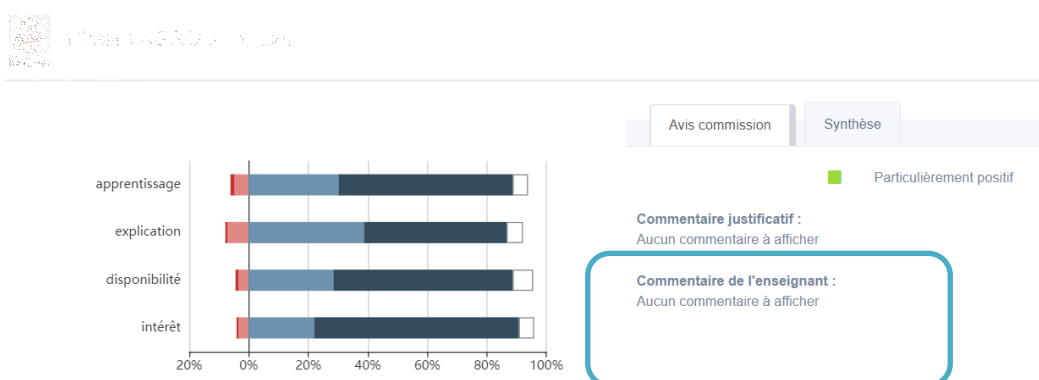


Dans la fenêtre qui s'ouvre, vous avez deux possibilités :



The screenshot shows a window titled "Votre commentaire" (Your comment) with a large text area for entering the comment. At the bottom right of the window, there are three buttons: "Sauver comme brouillon" (Save as draft), "Transmettre" (Submit), and "Annuler" (Cancel). The "Sauver comme brouillon" and "Transmettre" buttons are highlighted with a blue border.

- En cliquant sur le bouton « Sauver comme brouillon », votre commentaire est enregistré et vous pourrez le modifier ou le compléter lors d'une session ultérieure. Il n'est pas transmis à la Commission. Lorsqu'un brouillon est enregistré, le libellé du bouton situé en haut de la vue détaillée change et devient « Modifier/Transmettre le brouillon ».
- En cliquant sur le bouton « Transmettre », le commentaire est définitivement figé, annexé aux résultats et transmis à la Commission. Il apparaît alors dans l'onglet « Avis commission » de la partie prestation de la vue détaillée.



Une fois le commentaire transmis, le bouton « Introduire un commentaire » est remplacé par l'icône  et il n'y a donc plus moyen d'éditer le commentaire ni d'introduire un nouveau commentaire.

6. Document de suivi

Lorsque les résultats d'une campagne donnent lieu à une rencontre entre un·e enseignant·e et le·la Président·e de la Commission d'évaluation pédagogique, le·la Président·e attache à l'évaluation de l'UE un document pdf reprenant la synthèse de la rencontre. Ce document est communiqué au·à la Doyen·ne ainsi qu'à l'enseignant·e concerné·e.

7. Signalement d'un éventuel commentaire « injurieux »

La Commission d'évaluation pédagogique a la possibilité de supprimer un commentaire *manifestement injurieux* et/ou *tombant sous le coup de la législation*, soit à la demande d'un·e enseignant·e (via un mail au·à la président·e de la Commission d'évaluation pédagogique), soit dans le cas où la Commission identifie un tel commentaire dans le cadre de ses travaux ordinaires.

L'analyse de la nature du commentaire et la décision de supprimer ou non le commentaire relève de la Commission (au consensus). La possibilité de supprimer un commentaire concerne les commentaires datés de maximum un an (douze mois). (Voir Règlement cadre, art. 11 bis)

* *

*